

Le Syndicat Mixte de la Garonnette

Le Syndicat de la Garonnette est une structure publique réunissant les deux intercommunalités du territoire: la CAVEM (Communauté d'agglomération Val-Estérel-Méditerranée) et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le Syndicat a pour objectifs:

- **d'entretenir les berges** de la Garonnette et de ses affluents **sur certaines zones sensibles** notamment en aval, par des travaux annuels déclarés d'intérêt général; les **propriétaires demeurant responsables** de tout autre entretien au titre de l'article L215-14 du code de l'environnement,
- de créer des outils de prévention et d'informations de mesure, informations préventives relatives aux inondations et aide à la mise en oeuvre de mesures de protection individuelle. Exemple : mise en place de batardeaux, modification des réseaux électriques...
- **d'aménager le cours d'eau de la Garonnette** pour réduire les conséquences des débordements.



Plaqueette réalisée par  egis

Syndicat de la Garonnette

2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN
Tél: 04 94 55 70 41
Email: syndicat.garonnette@gmail.com

Le Programme d'Aménagement de la Garonnette a pour objectif une protection vis-à-vis des crues les plus fréquentes

Le niveau de protection a été défini pour une crue de 36 m³/s d'occurrence 16 ans, c'est à dire une crue dont la probabilité d'apparition est d'une sur 16 chaque année.

Pour des crues supérieures, le risque inondation sur le secteur urbain de la Garonnette sera amoindri. Les aménagements réduisent les zones inondées mais contribuent aussi à diminuer les hauteurs d'eau au niveau de l'allée des Galapagos et du domaine « Beau Rivage ». La reprise des berges sur la portion aval de la Garonnette participera également à renforcer les berges et à réduire l'érosion lors des crues.

Lors de l'épisode pluvieux du 10 octobre 2018, un phénomène de bouchon est survenu au droit du pont routier de la RD8. Cet amas de débris de végétaux a réduit la capacité hydraulique de l'ouvrage provoquant des débordements par-dessus la RD8 vers l'allée des Galapagos.

La mise en place d'un piège à embâcles en amont des zones urbaines permettra dans le futur de retenir les débris de végétaux et ainsi réduire le risque d'obstruction des ouvrages dont celui de la RD8.

Après aménagement, la capacité du lit mineur de la Garonnette (du pont de la RD8 à la mer) sera améliorée mais l'urbanisation de la zone contraint fortement l'espace disponible pour le cours d'eau et les aménagements éventuels.

En parallèle des travaux, des mesures de réduction de la vulnérabilité seront mises en place, par exemple, par l'intermédiaire de batardeaux pour protéger les différents bâtis (maisons individuelles et immeubles) pour l'ensemble des propriétaires volontaires. Pour ceux-ci, le syndicat propose de réaliser gratuitement un diagnostic et de définir l'ensemble des travaux permettant de réduire l'impact des inondations sur les habitations.

Programme d'aménagement sur le bassin de la Garonnette





Programme d'aménagement sur le bassin de la Garonnette

Grands principes du Programme d'Aménagement

Le retour d'expérience de la crue du 10 octobre 2018 a mis en lumière les problématiques suivantes :

- Des **facteurs aggravants** (embâcles au pont de la RD8, mobiliers urbains),
- Une **capacité hydraulique insuffisante** (verrous hydrauliques),
- Des **débordements précoces** sur le chemin de la rivière (berge irrégulière, pont de la RD8).

L'objectif du Programme d'Aménagement est de répondre aux problématiques suivantes:

- Supprimer les débordements** de la Garonnette en amont de la RD8 pour les crues les plus fréquentes,
- Eviter que le pont de la RD 8 ne s'obstrue** en créant un piège à embâcles en amont,
- Assurer une continuité de la capacité hydraulique** de la Garonnette sur la partie urbaine aval.



Le risque inondation sur la Garonnette

- **Rapidité de la montée des eaux:** les premiers débordements sont observés 1/2h après les pluies les plus fortes.
- Lors de la crue du 10 octobre 2018, **des hauteurs d'eaux de plus de 1 mètre** ont été observées sur les voies de circulation.
- **Ne jamais traverser les cours d'eau à pied** au risque d'être emporté par le torrent ou de tomber dans un trou caché par l'eau trouble.
- **Au delà de 30 cm, un véhicule est emporté** et constitue un piège mortel.

Gains hydrauliques :

- **Suppression des débordements** sur le chemin de la rivière pour une crue d'occurrence 16 ans.
- **Amélioration du passage des crues** sur le secteur urbain aval de la Garonnette et sous le pont de la RD8.
- **Réduction des hauteurs d'eau pour les crues les plus fréquentes :**
 - Allée des Galapagos: -50cm.
 - Le Castillon des Issambres: -30cm
 - Beau Rivage: -10cm.

Enjeux protégés pour la crue de projet:

- **22 bât** is hors d'eau,
- environ **60** personnes protégées

Phasage et coût des travaux:

- Démarrage: **2022**
Délai nécessaire pour l'autorisation préfectorale de réalisation des travaux et la libération du foncier nécessaire
- **Durée** 2 ans
- Coût total des travaux: **1 233 000 € TTC**